

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 31 (1994)
Heft: 1170

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

19 mai 1994 – n° 1170
Hebdomadaire romand
Trente-et-unième année

Leçon de choses

Quelle leçon de choses politique nous a offerte Ruth Dreifuss avec sa lettre ouverte sur la situation de l'AVS ! Replaçons l'événement dans son contexte. Le 20 avril *Blick*, qui n'hésite pas à créer la sensation quand l'actualité la lui refuse, critique violemment un rapport confidentiel de l'Office fédéral des assurances sociales sur l'avenir de l'AVS, adressé au Conseil fédéral — qui a intérêt à cette fuite ? Ce rapport est jugé beaucoup trop optimiste et *Blick* annonce la faillite de l'AVS pour le début du siècle prochain. Quinze jours plus tard la commission du Conseil des Etats se prononce pour l'élévation de l'âge de la retraite des femmes à 64 ans: le premier pilier est en péril, la retraite retardée des femmes va le sauver financièrement.

Ruth Dreifuss se devait d'intervenir. Tout d'abord pour rétablir les faits contre les semeurs de panique. A court terme il n'y a pas péril financier. Rien ne justifie donc de prolonger de deux ans la vie active des femmes, si ce n'est la volonté de faire payer à ces dernières la majeure partie du coût de la dixième révision, alors même que les innovations profitent également aux deux sexes.

Au titre de l'égalité alors ? Etrange attitude d'une majorité parlementaire, timorée lorsqu'il s'agit de promouvoir l'égalité des droits et soudain soucieuse du principe constitutionnel quand il faut faire partager aux femmes les charges que connaissent les hommes.

Ruth Dreifuss rappelle que le principe de l'égalité ne peut se satisfaire d'un formalisme abstrait; l'inégalité s'inscrit dans l'histoire et dans la chair des femmes: «...celles qui toucheront des rentes au cours des prochaines décennies subiront encore les conséquences des discriminations dont elles ont été ou dont elles sont victimes dans le monde professionnel, en particulier sur le plan salarial». Alors l'égalité par l'âge de la retraite, c'est un peu court, messieurs. D'ailleurs est-ce votre mauvaise conscience qui vous fait concéder ce «privilege» d'une année, 64 et non 65 ans ?

En présentant clairement les faits et en rappelant fermement la portée du principe, Ruth Dreifuss réaffirme que sa présence au gouvernement est plus qu'une révérence à l'air du temps, un ornement statistique ou un cache-sexe

des inégalités persistantes. Son élection, elle la doit à un mouvement populaire d'envergure, à la volonté tenace des femmes. Par cette lettre ouverte, elle témoigne que l'espoir de mars 1993 perdure et qu'elle est là pour le prolonger et le concrétiser. Mais Ruth Dreifuss est politicienne avisée. Forte de ses convictions, elle n'en oublie pas pour autant le poids des contraintes. L'âge de la retraite pour les femmes ? Elle n'en fait pas un dogme. Le financement à long terme de l'AVS ? Elle sait qu'il faudra trouver des solutions. C'est le programme de la onzième révision, à mettre en chantier sans tarder. Avec des solutions souples telles que la flexibilité de l'âge de la retraite, et économiquement mieux adaptées comme le recours accru à la fiscalité.

Sur la forme maintenant. Le Conseil fédéral a jugé que le moyen de la lettre ouverte posait problème. Sans dire en quoi consiste le problème. Mais sous la réprimande quant à la forme, on soupçonne l'irritation à propos du contenu. Car le Conseil fédéral ne s'oppose plus à la volonté du parlement d'une retraite à 64 ans, une idée qu'il avait précédemment rejetée. Ruth Dreifuss le place face à sa responsabilité politique et lui donne une magistrale leçon de communication: sa lettre ouverte, factuelle et ferme, répond aux inquiétudes de larges milieux; elle est en prise sur l'actualité et établit un contact direct avec la population. Un art que les membres de l'exécutif exercent trop rarement.

Si le parlement persiste à coupler l'introduction d'une rente indépendante de l'état-civil, le bonus éducatif et social et la retraite à 64 ans pour les femmes, le référendum menace. Mais en cas de succès, ce sont toutes les innovations positives qui succomberont. Dans ces conditions, pourquoi ne pas plutôt saisir l'arme de l'initiative populaire ? La retraite à 64 ans pour les femmes ne prendra effet qu'entre 2001 et 2004. Le temps est suffisant pour ancrer le statu quo dans la Constitution tout en prévoyant son abrogation lorsque sera décidé un système de retraite à la carte. Ainsi la dixième révision pourra déployer ses effets bénéfiques tout en étant amputée de sa mesquine prétention d'égalité.

JD